

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 7 JUILLET 2022

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 7 juillet 2022 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. DEPAIX.

Le quorum étant atteint, M. DEPAIX ouvre la séance.

I. Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 19 mai 2022

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

M. MARCOS présente le déroulé de la séance.

II. Présentation générale de la séance

Le budget de l'année s'élève à 150 M €. La séance se caractérise par un montant total de 15 M € d'aides proposées pour 32 dossiers de regroupement comprenant 68 aides. Un niveau moyen qui s'explique par les lots DAE plus importants avec la délégation attribuée à M. HOELTZEL pour valider les aides directeur jusqu'à 120 000 €, mais aussi par un nombre plus faible de demandes d'aides du fait du contexte global peu favorable.

La répartition des lignes est plutôt équilibrée entre l'ensemble des domaines.

Deux points sont à noter :

- 4 M € d'aides correspondent à des travaux inscrits aux PAOT (qui découlent du programme de mesures du SDAGE pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau), Pour rappel les PAOT incluent dorénavant les projets AEP en lien avec une vulnérabilité quantitative de la ressource. C'est le cas ici avec le projet important de réduction des fuites sur le syndicat du Haut du Mont (secteur GTI 88)
- 4,3 M € d'aides sont rattachés à des contrats territoriaux eau et climat (CTEC ou des CIEC) déjà signés ou dont la signature est prévue très prochainement.

M. MARCOS présente et commente le niveau de consommation du budget.

Le taux d'engagement global à la date de cette CAF représente 40 % du budget (60 Md'€ environ) en intégrant les aides Directeur engagées au mois de mai. Ce niveau est inférieur à la consommation attendue à cette période de l'année.

Le détail des consommations par ligne est le suivant :

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 18 % et 38 %. La dynamique est toujours assez modeste sur ces lignes programme.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 64 %
- LP 25 (eau potable) : taux de 49 %. Niveau satisfaisant à ce stade. La baisse des taux du début d'année a permis de réguler le niveau d'engagement.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 40 %. Taux correct à ce stade de l'année.
- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 51 %.
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 18 %. Taux normal à ce stade de l'année, le plus gros des demandes étant attendu pour la fin de l'année dans le cadre des aides aux mesures agro-environnementales et du PDRR.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 79 %. Toujours très dynamique depuis ces dernières années.
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 52 %.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 46 %. Dynamique également.

M. MARCOS présente les perspectives de prévisions :

Les demandes d'aide déjà reçues dans Rivage ainsi que les aides déjà instruites pour la prochaine CAF et le prochain lot DAE représentent une prévision ferme de consommation de l'ordre de 30 M€.

Les prévisions qui tiennent compte des intentions de dépôts de demande d'aide des maîtres d'ouvrage dans Rivage représentent 141 M€ d'engagement potentiel sur le reste de l'année 2022.

III. Partenariats : Examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels

M. GOETGHEBEUR présente le projet de **CTEC 2022-00007 : l'EPTB Meurthe Madon**

M. BAUER demande sous quelle forme se décline l'aide de 950 000 € pour l'animation. M. GOETGHEBEUR répond que la mission est sur 4 ans et que cela concerne les techniciens de rivière de l'EPTB qui négocient avec le monde agricole et les propriétaires fonciers pour l'achat des terrains nécessaires à la mise en œuvre des travaux. Ces discussions sont très chronophages mais sont indispensables pour que toutes les actions puissent être réalisées. Un renouvellement des lettres de mission est effectué chaque année et un contrôle du service fait est finement réalisé.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le projet de **CTEC 2022-00002 : Syndicat Mixte Bruche Mossig (SMBMO)**

M. INGWILLER demande quel est le montant des études pour ce CTEC. M. GOETGHEBEUR répond que les études représentent environ 1 M€. Ce sont des études mixtes de gestion de protection des inondations et de restauration/renaturation de cours d'eau. Ces études vont permettre de définir le programme de travaux.

M. BARBIER et REININGER saluent la démarche et la réussite de ce programme qui va permettre la protection contre les crues de la ville de Strasbourg.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. MARCOS présente le projet de **CTEC 2021-00016 : Metz Métropole**

M. INGWILLER demande si la durée du contrat est réellement envisageable en trois ans au vu de l'ampleur du programme. M. MARCOS répond que les actions qui sont inscrites au programme sont mûres et réalisables dans le délai prévu.

M. DEPAIX demande, dans le cas de la non-exécution de la totalité des actions, s'il y aurait un report possible sur le contrat suivant. M. MARCOS répond que chaque année un comité de pilotage fait le point sur l'état d'avancement des travaux et permet d'ajuster le calendrier du contrat le cas échéant mais également de pouvoir intégrer des actions nouvelles si besoin.

Le projet est validé à l'unanimité.

Mme PELOUIN-HADRANE présente le projet de **CTEC 2022-0004 : Communauté d'Agglomération de Colmar**

M. BARBIER et M. REININGER font remarquer qu'il existe des difficultés récurrentes de communication et de compréhension des problématiques liées à la GEMAPI et à la lutte contre les inondations avec RHA (concerne tout le 68) et par ailleurs la Ville de Colmar (courrier récent). M. HOELTZEL propose aux membres de la CAF qui le souhaitent de participer à ses côtés à la signature officielle du CTEC le 19 juillet prochain, afin de pouvoir échanger de vive voix sur ces problématiques avec le porteur de projet, et en particulier la Présidente de la CLE ILL-Nappe-Rhin par ailleurs adjointe à la Ville de Colmar.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. MARCOS présente le projet de **CTEC 2021-00017 : Ardenne Métropole**

M. DIETMANN demande en quoi consiste la ligne lutte contre les toxiques dans le domaine de la protection des ressources : actions préventives ou curatives. M. MARCOS répond que les opérations prévues se composent d'actions sur les friches industrielles, mais également avec les artisans dans un travail de préfiguration d'une opération collective.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le projet de **CT 2022-00001 : Chambre des métiers Artisanat Région Grand Est**

Mme d'ALGUERRE demande s'il est possible de connaître le nombre d'entreprises qui ont été accompagnées sur ces missions d'animation. M. VAUTHIER répond que des bilans sont réalisés dans le cadre de chaque opération collective annuellement, et pour exemple sur le contrat 2019-2021 de la chambre des métiers, 1 800 entreprises ont été sensibilisées, 593 conseils et 182 diagnostics environnementaux réalisés. Mme d'ALGUERRE demande s'il ne serait pas bon de cibler les activités les plus polluantes afin d'être plus efficient, comme par exemple les prothésistes dentaires, pour éviter de trop diluer les aides sur

ces thématiques. M. VAUTHIER répond que cette pratique est déjà actuelle. Un premier angle d'approche par métier est effectué avec des listes d'entreprises et les produits rejetés, comme par exemple les métiers de l'automobile et il y a quelques années les pressings. Il peut y avoir également une approche territorialisée avec le recensement en amont des entreprises du secteur concerné et la mise en place d'une opération collective dans ce cas sectorielle pour toucher un maximum d'entreprises du secteur ciblé.

Le projet est validé à l'unanimité.

IV. Aides financières : Examen des dossiers de demandes d'aides financières

M. MARCOS fait une présentation rapide des aides proposées à cette CAF.

IV. Dossiers spécifiques

M. GOETGHEBEUR présente le projet du **LYCEE TECHNOLOGIQUE AGRICOLE** : Essai Dige'O.2 : L'impact des digestats de méthanisation sur l'agroécosystème - REG-2022-00604

M. REININGER demande s'il est prévu de regarder l'impact et l'évolution des sols. M. GOETGHEBEUR répond que oui et notamment l'impact sur l'eau, l'air et sur la problématique de structuration du sol car un apport trop important de digestats peut accentuer le phénomène de coulée de boues.

M. INGWILLER demande si dans les autres agences des études similaires sont réalisées et si des structures comme l'INRA travaillent également sur le sujet. M. GOETGHEBEUR précise que tant que faire se peut l'ensemble des actions qui se mettent en œuvre sont regardées et qu'actuellement les études de l'INRA visent plutôt l'adaptation des systèmes agricoles pour mieux alimenter les méthaniseurs et regardent assez peu l'impact de la mauvaise utilisation des digestats sur les ressources en eaux. C'est pour ces raisons que l'agence a incité ces études afin d'avoir des éléments objectifs, en relation avec le conseil scientifique.

M. BARBIER demande si l'épandage issu des méthaniseurs est un facteur aggravant par rapport à un épandage de lisier classique. M. GOETGHEBEUR précise que l'épandage de matière organique type lisier ou fumier a un effet retardateur avec une gestion de matière organique dans le sol qui se transforme progressivement. L'épandage de digestat de méthaniseur revient à épandre de l'azote minéral, donc de répondre en flash au besoin des plantes et est directement assimilable par ces dernières. Si ces digestats sont apportés en trop grande quantité, ils sont immédiatement lessivés vers les ressources en eau. L'utilisation d'azote minéral est strictement interdite sur sol nu en période hivernale alors que les digestats ne le sont pas bien qu'ils aient la même fonction. La mauvaise connaissance des digestats amène certains agriculteurs à apporter jusqu'à 3 fois la quantité nécessaire au besoin des plantes. M. BARBIER précise que les règlements des arrêtés préfectoraux des périmètres de captage ne précisent rien sur les digestats des méthaniseurs et que par conséquent ils sont autorisés. M. GOETGHEBEUR précise qu'effectivement il y a peu de modalités de précaution sur leur emploi et l'agence veut mettre en avant ces études afin de remédier au problème.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. MARCOS présente le projet d'**ALSACHIMIE : Projet ARIANE pour la réduction des rejets d'azote - REG-2022-00384**

M. BAUER intervient en soulignant que l'industriel a fait des efforts et des investissements en continu puisque la baisse de l'azote est déjà constatée et que par conséquent il n'y a pas de raison de s'opposer au projet proposé.

M. REININGER demande au vu du flux important encore rejeté au milieu s'il n'y aurait pas la possibilité de récupérer la matière première du rejet pour la valoriser au lieu de la rejeter. M. MARCOS répond que ce

volet n'a pas du tout été abordé avec l'industriel, le but premier étant la diminution du flux annuel rejeté et le projet répond à cet objectif avec un gain de 300 kg d'azote par jour.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente le projet de la **CC DU PAYS COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS : sécurisation de l'approvisionnement en eau potable - REG-2022-00634**

M. INGWILLER demande si les précautions nécessaires ont été prises pour s'assurer de la fiabilité de la ressource en eau. M. VAUTHIER précise que sur le territoire du sud-ouest de Toul il y a deux possibilités de ressources, l'une en bordure de la vallée de la Moselle avec une nappe alluviale qui a des disponibilités en quantité et l'autre est la ressource des Brasseries qui a un peu plus de disponibilité quantitative mais il y a néanmoins en zone rurale sur l'ensemble du bassin un sujet quantitatif. Cette sécurisation ne suffit pas et doit être couplée avec des travaux de réduction des consommations et d'optimisation. M. PELOUIN-HADRANE précise que le territoire est sur une zone karstique avec des ressources vulnérables qui parfois s'assèchent.

Le projet est validé à l'unanimité.

M. GOETGHEBEUR présente le projet du **SDEA ALSACE MOSELLE : Travaux de création de la roselière et de prise d'eau sur le Rhin à Beinheim - REG-2022-00573**

M. BARBIER quitte la séance et ne participe pas à la discussion ni au vote.

Mme D'ALGUERRE demande si d'autres gravières sont identifiées dans le Grand Est sur lesquelles on pourrait également intervenir. M. GOETGHEBEUR précise qu'elle est la seule sur l'Alsace mais que d'ici quelques mois un programme de réhabilitation de gravières pour les transformer en zones humides sur le secteur de la Meurthe sera présenté à la CAF.

Le projet est validé à l'unanimité.

V. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

364 opérations représentant 7,1 M€ d'aides ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2022C03.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Regis
DEPAIX



Signature numérique
de Régis DEPAIX
Date : 2022.10.06
16:58:43 +02'00'

Régis DEPAIX

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
			Usagers non économiques								
Mme	GENESSEAUX	Valérie	Usagers non économiques	Membre du Conseil d'administration de France Nature Environnement Grand Est	EXCUSE		M. Daniel REININGER				
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	EXCUSE		M. Daniel REININGER				
M.	REININGER	Daniel	Usagers non économiques	Président d'Alsace Nature Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI			2	Mme Valérie GENESSEAUX	M. Bernard MICHEL	<i>présent par visio</i>
Mme	ARNOLD	Frédérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Papeteries du Rhin	EXCUSE		M. Gilbert BAUER				
M.	BAUER	Gilbert	Usagers économiques	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président du Conseil d'administration de l'AERM Président de la Commission des Programmes	OUI			2	Mme Frédérique ARNOLD	Mme Nathalie LEROY	<i>h</i>
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS France Présidente de la Commission Industrielle de bassin	EXCUSE		M. Gilbert BAUER				
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse Président de la Commission Agricole de bassin	EXCUSE						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	GOURTAY	Blaise	Etat	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSE	Denis GOURDON					Excuse
M.	VANLAER	Hervé	Etat	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	EXCUSE		Mme Virginie CAYRE				
Mme	BOSSY	Anne	Etat	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSE						
Mme	CAYRE	Virginie	Etat	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSE	Nicolas REYNAUD		1	M. Hervé VANLAER		présent par visio
M.	LALOE	Julien	Personnel	Représentant du personnel	OUI						présent par visio

Membres présents ou représentés	9	Pouvoirs	6	Total	15/35
---------------------------------	---	----------	---	-------	-------

Réunion de la Commission des aides financières du 7 juillet 2022
Feuille d'émargement (Autres participants et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	GAILLARD	Claude	Autres participants et invités	Président du Comité de bassin Rhin-Meuse	EXCUSE						
M.	DINGREMONT	Benoît	Autres participants et invités	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSE						
M.	LIARD	Stéphane	Autres participants et invités	Agent comptable	EXCUSE						
Mme	PORQUET FUSIER	Alexandra	Autres participants et invités	Représentante suppléante du personnel	Excuse						
Mme	D'ALGUERRE	Sylvie	Autres participants et invités	Conseillère régionale Grand Est Première Adjointe au Maire de Chaumousey Présidente de la Commission Planification	OUI						pas seule par visio
Mme	VALENTIN	Sophie-Charlotte	Autres participants et invités	Directrice territoriale du Nord Est de Voies Navigables de France							
M.	BEMER	Dominique	Autres participants et invités	Directeur départemental des territoires des Vosges	EXCUSE						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	LEBLANC	Christophe	Autres participants et invités	Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, Planification, Programme et Politiques d'interventions	OUI						
M.	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'Action territoriale	OUI						
M.	DECKER	François	Autres participants et invités	Responsable du service des redevances et de la fiscalité écologique	EXCUSE						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines par Interim	EXCUSE						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Direction des Systèmes d'information - DSI Mission Administration de données	EXCUSÉ						
M.	PROPIN	Sébastien	Autres participants et invités	Chef du Service Programme et Politiques d'intervention	OUI						
Mme	FICHTER	Aude	Autres participants et invités	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
Mme	CHAFFAROD	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef du Service Eau dans la Ville et Industrie	OUI						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Pôle Coordination Territoriale	OUI						
M.	BOURMAUD	Davis	Autres participants et invités	Chargé de mission Coordination territoriale	EXCUSÉ						
Mme	CASTEJON	Isabelle	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Redevances et des Finances Cheffe du Service Finances	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	OUI						
M.	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des achats et du patrimoine	EXCUSÉ						
M.	GOFFIN	Hervé	Autres participants et invités	Adjoint /Chef du Service Comptable	EXCUSÉ						
			Members présents ou représentés		9						